

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 53 (1980)

Heft: 11

Artikel: Directives à l'intention des groupes d'habitants

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128306>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Directives à l'intention des groupes d'habitants

Un comité d'initiative peut s'y prendre de différentes manières pour réaliser son projet. L'essentiel, c'est qu'il adapte toujours sa manière de procéder à la situation donnée et n'essaie pas d'imposer ses propres idées et ses propres désirs.

L'ordre chronologique des étapes indiquées ci-dessous peut-être modifié, certaines mesures peuvent être prises simultanément ou même, le cas échéant, supprimées:

- a) formation d'un comité d'initiative;
- b) objectifs/motivations;
- c) conditions de circulation et prise de contact avec les autorités;
- d) notre rue se prête-t-elle à être aménagée en rue résidentielle? conditions requises;

- e) prise en considération des besoins et des problèmes des habitants;
- f) élaboration d'une première conception générale (idées et croquis);
- g) information de tous les habitants, appel à leur collaboration;
- h) constitution de groupes de travail/d'une association;
- i) information du public/publicité;
- j) présentation d'un premier projet aux autorités;
- k) travail de planification;
- l) présentation du projet;
- m) procédure à suivre en vue d'obtenir l'autorisation nécessaire pour l'aménagement de la rue résidentielle;
- n) regroupement d'une communauté d'habitants créée à la suite de l'action entreprise en commun.

Chacun de ces points est repris de manière détaillée par l'excellente brochure réalisée dans les deux langues par Pro Juventute.

Toute personne intéressée par l'idée des rues résidentielles peut s'adresser à Pro Juventute, 8022 Zurich, ou au secrétariat romand de 1003 Lausanne, Galeries Saint-François B, (tél. 021/23 50 91), pour obtenir la brochure en question: «Rue résidentielle — rue de l'avenir».

THERMOPLUS

améliore les bilans énergétiques passifs

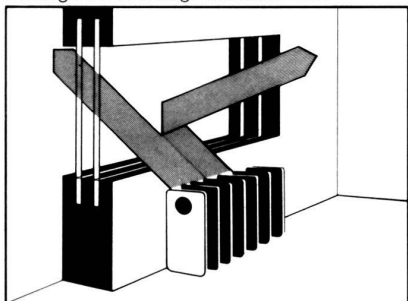
...seul le vitrage THERMOPLUS à haut pouvoir d'isolation thermique en est capable: tirer effectivement profit de la chaleur solaire et de la chaleur de chauffage. Grâce à son coefficient k!

1. Meilleure isolation thermique grâce à un meilleur principe de construction:

Vitrage isolant double, feuille de verre intérieure avec pellicule de protection contre la chaleur, coussin d'air spécial entre les deux feuilles

2. Economiser de l'énergie avec THERMOPLUS:

Les coefficients d'isolation thermique (jusqu'à $k = 1,5 \text{ W/m}^2\text{K}$) garantissent des économies d'énergie de chauffage considérables.



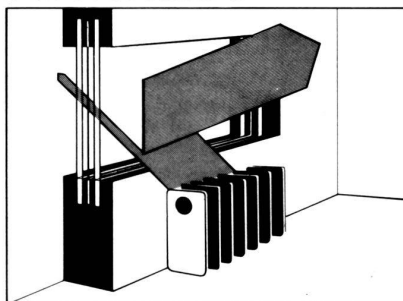
Un vitrage isolant normal (coefficient k de $3,0 \text{ W/m}^2\text{K}$) permet à une grande quantité de chaleur de s'échapper par la fenêtre, ce qui coûte cher aujourd'hui.

3. Du confort avec THERMOPLUS:

La désagréable sensation de froid à proximité des fenêtres a disparu. THERMOPLUS y a mis un terme.

4. THERMOPLUS pour bâtiments neufs et travaux de rénovation:

Les vitrages THERMOPLUS n'exigent pas un cadre onéreux et conviennent parfaitement pour rénover d'anciens bâtiments.



Une fenêtre THERMOPLUS avec coefficient k de $1,5 \text{ W/m}^2\text{K}$ présente une isolation thermique améliorée de 50% et permet de réduire vos frais de chauffage de 20%.

5. Isolation acoustique et thermique:

En combinaison avec les vitrages PHONSTOP, THERMOPLUS offre une protection optimale contre le bruit et les déperditions calorifiques.

THERMOPLUS

le vitrage thermo-isolant pour économiser de l'énergie

Bon

Nous nous intéressons à THERMOPLUS.
Prière de nous expédier votre documentation.

Nom _____

Rue _____

NP/localité _____

A envoyer au représentant général
de Flachglas AG pour la Suisse

walter

Willy Waller Glas AG
Oberallmendstrasse 16
6300 Zoug 2

 **FLACHGLAS AG**